

**DEMANDE D'ADHÉSION AU SYSTÈME DU PRÉLÈVEMENT  
PRESTATIONS CCAS DE CHÂTELLERAULT PAYABLES AUPRÈS DE LA RÉGIE**

**1 – Demande d'adhésion :**

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse électronique : .....

.....

Téléphone : .....

Matricule famille (*identifiant d'accès à l'espace famille*) : ... ..

ci-après dénommé(e) « le débiteur »

Autorise la ville de Châtellerault « le créancier », par le biais de sa Régie Unique de Recettes et d'Avances, à prélever sur mon compte bancaire ou postal, la somme correspondant aux services de CCAS décrits en 2- Prestations concernées, selon la procédure détaillée en 3 – Procédure de prélèvement.

**2 – Prestations concernées :**

Les prestations « petite enfance » gérées par le CCAS de Châtellerault (crèches collectives et crèche familiale) sont payables auprès de la Régie Unique de recettes et d'avances de Châtellerault (Hôtel de Ville – 78 Boulevard Blossac – 86100 Châtellerault).

Les usagers souhaitant régler par prélèvement à l'échéance peuvent en faire la demande par le présent formulaire.

**3 – Procédure de prélèvement :**

**3-1 Mise en œuvre du prélèvement**

Pour la mise en œuvre initiale, le débiteur complète, date et signe la présente demande d'adhésion ainsi que le mandat de prélèvement. Il les retourne ensuite à la Régie Unique accompagnés d'un Relevé d'Identité Bancaire comportant le couple IBAN-BIC de son compte. Le prélèvement prend effet pour l'échéance du mois suivant.

**3-2 Le prélèvement : une autorisation donnée par un mandat double, permanent et révocable :**

Le prélèvement SEPA repose sur un mandat double, donné sur un formulaire unique par le débiteur à son créancier par lequel le débiteur autorise à la fois :

- le créancier à émettre des ordres de prélèvements SEPA,
- sa banque à débiter son compte du montant des ordres présentés.

L'autorisation est permanente en ce sens qu'elle ne fait mention d'aucune durée, mais elle demeure révocable, c'est-à-dire qu'à tout moment, le demandeur peut retirer son autorisation.

**3-3 Modalités du prélèvement :**

Tous les mois, le demandeur est destinataire, quelques jours avant la date d'échéance, d'un avis de prélèvement valant notification préalable lui indiquant le montant total dû et la date de prélèvement.

Le prélèvement est effectué à l'échéance : il est opéré vers le 25 du mois pour le montant des prestations consommées le mois antérieur. Le débiteur doit s'assurer de l'existence, à l'échéance, de la provision sur son compte.

La banque du demandeur reçoit également chaque mois un ordre de prélèvement SEPA pour débiter, à la date de prélèvement indiquée, le compte du débiteur et créditer le compte de la Régie Unique.

### **3-4 Changement de compte bancaire :**

Lors de tout changement de domiciliation bancaire, le débiteur doit fournir à la Régie Unique ses nouvelles coordonnées bancaires (IBAN-BIC) accompagnées d'un Relevé d'Identité Bancaire. Cette nouvelle autorisation prend effet pour l'échéance du mois suivant.

### **3-5 Changement d'adresse :**

Lors de tout changement d'adresse, le débiteur doit avertir sans délai les guichets multiservices de la ville ou les points de paiement situés dans les locaux du CCAS et de l'ALM ou les services gestionnaires des activités concernées.

### **3-6 Échéances impayées :**

Si le prélèvement ne peut être effectué sur le compte bancaire ou postal du redevable (insuffisance de fonds – clôture du compte ...), le règlement correspondant est annulé. Les dettes se cumulent pour être présentées à l'échéance suivante.

Deux rejets pour absence de provision sur une période de douze mois glissants mettent automatiquement fin au mandat de prélèvement SEPA.

### **3-7 Durée – Fin de l'adhésion :**

L'autorisation étant permanente, l'adhésion est souscrite pour une durée indéterminée.

Cependant, elle prend fin dans les cas suivants :

1. un mandat devient caduque lorsqu'aucun ordre de prélèvement SEPA n'a été présenté pendant une période de 36 mois ,
2. à l'issue de deux rejets pour absence de provision sur une période de douze mois glissants,
3. à l'initiative du débiteur qui a la possibilité de révoquer le mandat de prélèvement auprès de la Régie Unique par lettre simple, avant la fin du mois pour l'échéance suivante. Il est recommandé au débiteur d'en informer sa banque. Il devra alors régler ses consommations par tout autre moyen autorisé par l'arrêté de création de la régie.

## **4 – Renseignements, réclamations :**

Les demandes de renseignements et les contestations amiables éventuelles concernant les consommations pour les activités facturées doivent être adressées aux services gestionnaires des activités concernées.

Les réclamations relatives aux prélèvements, les demandes de modification ou de révocation de mandats doivent être adressées à la Régie Unique.

Fait à ....., le .....

Bon pour accord de prélèvement,

Le redevable,

*(signature)*

**RÉGIE UNIQUE DE RECETTES ET  
D'AVANCES DE LA VILLE DE  
CHÂTELLERAULT**



**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA – PRESTATIONS CCAS**

REFERENCE UNIQUE DE MANDAT

FR41RUR463805FAM

(à compléter par la Régie Unique)

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **LA REGIE UNIQUE DE CHATELLERAULT** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **LA REGIE UNIQUE DE CHATELLERAULT**.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR 41 RUR 463805

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :  
Adresse :  
  
Code postal :  
Ville :  
Pays :

DÉSIGNATION DU CREANCIER

Nom : **REGIE UNIQUE DE CHATELLERAULT**  
Adresse : **78 Boulevard Blossac**  
Code postal : **86100**  
Ville : **CHATELLERAULT**  
Pays : **FRANCE**

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE BANQUE (BIC)

Grid for IBAN and BIC identification numbers.

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Empty box for signature.

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **LA REGIE UNIQUE DE CHATELLERAULT**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **LA REGIE UNIQUE DE CHATELLERAULT**.